

**DEMANDE DE LICENCE DE PECHE NASSE A POISSON**

<b>Secteur :</b>	<b>REGION BRETAGNE</b>		
<b>Campagne :</b>	<b>2018</b>		
Demande à retourner par courrier (le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée) <b>AU CDPMEM d'Immatriculation du navire</b>	DATE LIMITE DE DEPOT : <b>Entre le 13 avril 2018 et le 13 mai 2018</b>		
	Dossier Reçu :	Cachet du CDPM :	
<b>ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande déposée hors délai sauf 1ère installation</b>			
JOINDRE ACTE DE FRANCISATION POUR LES NOUVELLES DEMANDES ET LES PREMIERES INSTALLATIONS COCHER LA CASE CI-CONTRE SI VOUS ETES <b>EN PREMIERE INSTALLATION</b> <input type="checkbox"/> COCHER LA CASE CI CONTRE EN CAS DE <b>CHANGEMENT DE NAVIRE</b> <input type="checkbox"/>			

**NOM DU NAVIRE**

N° immatriculation :

Catégorie de navire (cocher la case)

Jauge brute / UMS

Longueur H.T.

Logbook électronique

		Quartier d'immatriculation :	
2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
TX	UMS	Puissance Motrice:	CV      KW
	M	Port de débarquement :	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	VMS	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**NOM & PRENOM du DEMANDEUR :**

Adresse

Code Postal et VILLE

Téléphone Fixe :

Tél. Portable :

Email :

**N° cotisant ENIM** (du type : xxAxxxx ou SPRxxxx)

Date de naissance :

Effectif de l'équipage

Organisation de producteurs :  oui     non    Si oui laquelle :**NOM & PRENOM du PATRON** (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)**N° ENIM patron** (du type xxAxxxx) :

Date de Naissance :

***Je soussigné certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.***

<input type="checkbox"/>	prendre connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche
<input type="checkbox"/>	être à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires dues aux différents organismes professionnels
<input type="checkbox"/>	posséder un navire détenteur d'un PME
<input type="checkbox"/>	avoir fourni les statistiques de pêche pour la campagne précédente
<input type="checkbox"/>	atteste joindre à la présente demande le paiement de la ou des licence(s) demandée(s) - joindre un chèque par licence
<input type="checkbox"/>	atteste joindre à la présente demande l'acte de francisation pour une première installation ou changement de navire
<input type="checkbox"/>	<b>atteste joindre à la présente tous justificatifs permettant de justifier d'une dérogation au titre de l'antériorité de pêche</b>

Fait-le -----

Signature du demandeur

Page [2] / [2]	<b>COMITE REGIONAL DES PECHE MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE</b> <b>DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE 2018</b>
<b>NOM DU NAVIRE</b>	
N° immatriculation :	Quartier d'immatriculation :

	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
<b>Bretagne</b> <b>Nasse à poisson</b>	Navire ≤ 10m			100 €
	Navire ]10-12] m			200 €
	Navire ]12-16] m			500 €
	Navire > 16m			1 000 €

<b>Nasses à poisson : Secteur fréquenté ou souhaité</b> (Cocher chaque secteur fréquenté ou souhaité)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5-6	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10
--	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------------------

### Rappel des délibérations 2018-014 et 2018-015 du CRPMEM de Bretagne

#### Conditions d'exploitation :

- Taille maximum des navires : 16 m

Toutefois, les navires ayant une longueur hors tout supérieure à 16 mètres, mais justifiant d'une antériorité de pêche du poisson au moyen de nasses dans le périmètre défini ci-dessus peuvent prétendre à l'attribution d'une licence. **L'antériorité sera qualifiée par une activité de pêche du poisson avec un code engin FPO déclarée avant l'entrée en vigueur de la présente délibération dans le périmètre défini à l'article 1 de la présente délibération (déclarations statistiques validées par les autorités administratives à l'appui).**

Les déclarations mentionnant l'engin de pêche FPO couplé à de la pêche de crustacés ou de céphalopodes ne pourront être prises en compte dans le cadre de l'attribution de la licence à titre dérogatoire.

#### Mesures Techniques :

- Pas de contingent la première année puis un contingent en fonction des demandes réalisées en 2018
- Nombre de nasses par navire : 40
- Temps immersion maximum des nasses : 24 h
- Il est interdit de pêcher des gros crustacés (homard, langouste, tourteau, araignée) avec une nasse à poisson.
- Il est interdit de détenir à bord en même temps des nasses à poisson et des gros crustacés.
- Il est interdit de relever lors d'une même marée des nasses à poisson et des casiers à gros crustacés.

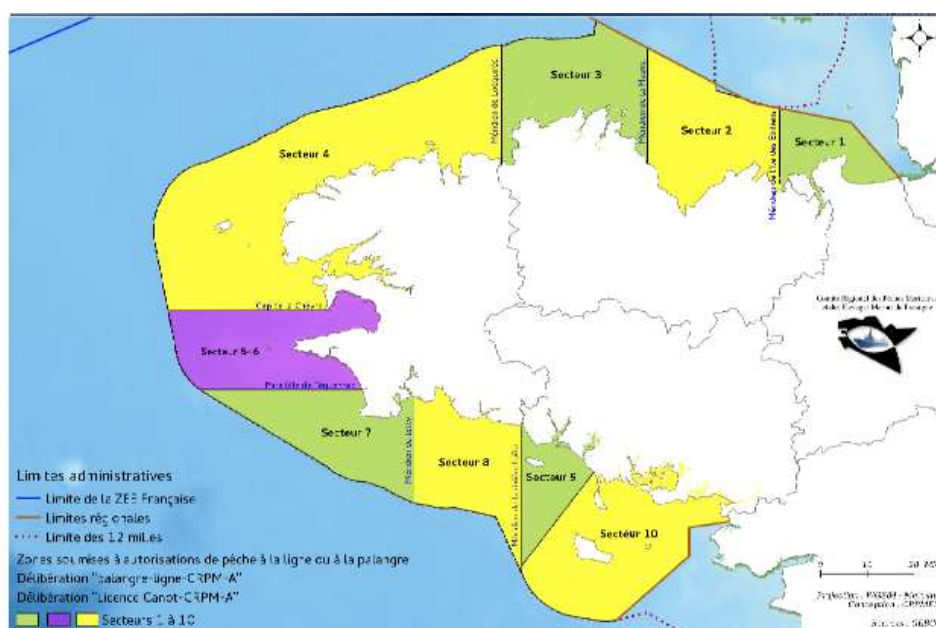


Figure 1: Cartographie des zones de pêche du poisson à la nasse à poisson

(a) **POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.**